

Le Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020

un projet de développement durable, une ambition pour le massif

Le Schéma Interrégional du Massif des Vosges est le résultat d'un travail collectif réalisé d'avril 2005 à octobre 2006, associant les services de l'Etat, les représentants des collectivités, des chambres consulaires, des organisations professionnelles et du secteur associatif. Il présente les éléments d'un diagnostic actualisé, les grands enjeux auxquels le territoire du massif est confronté et les atouts dont il dispose pour assurer son développement harmonieux dans les quinze ans à venir. Il identifie les priorités stratégiques qui forment les éléments d'une politique de proximité, adaptée aux caractéristiques de la montagne et partagée par tous les acteurs. Véritable schéma d'aménagement du territoire, il constitue une référence pour les différentes politiques contractuelles susceptibles d'intervenir sur le Massif des Vosges pour la période 2007-2013 et tout particulièrement la Convention Interrégionale de Massif et l'axe interrégional FEDER.

Ce document constitue le résumé du schéma que vous pouvez télécharger sur le site de la préfecture de la région Lorraine : www.lorraine.pref.gouv.fr
Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet coordonnateur
du Massif des Vosges

Pierre René LEMAS

Le Président de la Commission permanente
du Comité de Massif des Vosges
Député des Vosges

Gérard CHERPION



Les enjeux transversaux du territoire

D'ici 2020, le Massif des Vosges devra faire face à 3 types d'enjeux

Plusieurs facteurs génèrent (et génèreront) des modifications en profondeur pour le Massif des Vosges, d'un point de vue économique, social et environnemental.

Les enjeux « externes » au territoire sont de différentes natures et peuvent s'avérer être autant une opportunité qu'un risque : la concurrence des nouveaux pays de l'Union Européenne et la dynamique économique de la zone Asie ; l'accélération du volume des échanges (hommes, marchandises) et des vitesses de déplacements (transports aériens, TGV Est, autoroutes, TIC...) ; l'évolution possible du climat ; le prix de l'énergie... Ils entraînent d'ores et déjà des effets sur l'industrie (crise du textile, difficultés dans l'automobile...), mais auront aussi rapidement des retombées sur l'agriculture (via la réforme de la PAC, la concurrence...), sur le tourisme (taux de croissance du tourisme dans les pays asiatiques, évolution de la demande...), sur le développement de l'utilisation de l'espace montagnard. Ils obligent à définir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de restructuration des filières économiques : développement de stratégies de niche, d'excellence (HQE, excellence environnementale, développement durable...) ou de différenciation (industrie textile et des fibres high tech, agriculture de montagne de qualité et circuits courts, tourisme durable...) ; efforts en matière d'exportation et d'internationalisation des activités, identification de pôles et projets d'excellence en lien avec l'identité du massif, ses atouts et les

attentes des marchés (produits ou services, clientèle résidente ou extérieure au massif).

La question du développement durable constitue un second enjeu majeur du fait de la demande sociale mais aussi en raison de l'opportunité que ce concept peut apporter au développement local. Concilier le développement des activités industrielles et touristiques avec la préservation des paysages et d'un environnement de qualité passe surtout par l'appropriation de ces principes par le maximum d'acteurs (dans les stations, les villages et les plus grandes communes, dans les filières économiques, ...) et le maintien d'espaces ouverts grâce à l'agriculture. Mais actuellement l'activité agricole est rendue parfois difficile, marginale par endroit et souvent fragile en raison d'un contexte montagnard très contraignant, d'un foncier difficile à maîtriser (conflits d'usage des sols dans les vallées) et de la vulnérabilité du système laitier, dominant dans le massif. L'enjeu est de préserver sa double fonction de production : production de produits alimentaires de qualité et production d'espaces ouverts indispensables au maintien d'un cadre de vie de qualité et au développement des activités touristiques et de loisirs. Enfin, la vie dans le massif et l'avenir du massif dépendent aussi de **son accessibilité** : bien circuler dans les vallées, entre les vallées et les versants, est vital pour l'économie locale. Ceci impose aussi de trouver des solutions durables au trafic de transit qui encombre certains axes traversant le massif.

Carte d'identité du Massif

- 590 communes, 64 cantons, 7 357 Km² et 600 244 habitants en 1999 (dont plus de 272 000 actifs) pour une densité de 82 habitants/km² : la moyenne montagne la plus peuplée de France ;
- une forêt prédominante avec 440 000 ha d'espaces boisés (soit 60 % de sa superficie) ;
- à cheval sur trois régions (Alsace, Franche-Comté, Lorraine) et 7 départements (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort) ;
- une qualité patrimoniale, environnementale et paysagère reconnue qui justifie l'existence de deux Parcs naturels régionaux (50% de la superficie du massif, de sa population et des communes) : le Parc des Vosges du Nord, classé "Réserve mondiale de la Biosphère" par l'UNESCO et le Parc des Ballons des Vosges ;
- une industrie locale historiquement importante mais en déclin, une forte influence des agglomérations environnantes en termes économiques, d'échanges... (Strasbourg, Colmar, Montbéliard, Belfort ...), un récent développement des activités de services (tourisme et loisirs notamment).

Les Conventions Interrégionales de Massif (CIM) : une montée en puissance de 2000-2006 à 2007-2013

La CIM 2000-2006 a été l'un des outils de mise en œuvre du précédent Schéma de Massif de 1998. La convention a permis le soutien et la réalisation de 208 opérations (12,1 M€ de crédits d'interventions effectivement mis en œuvre pour une maquette initiale de 15,5 M€ : 7M€ Etat, 7M€ Régions et 1,5 M€ de fonds européens), avec une forte mobilisation des secteurs où les opérateurs étaient organisés et où il préexistait des habitudes de travail interrégional : agriculture de montagne, activités touristiques et animation/attractivité du massif. L'implication des Parcs naturels régionaux doit être soulignée.

Les opérations soutenues sont concentrées à 75 % sur les années 2003 à 2006, la convention n'ayant été signée formellement qu'en 2002 (la phase amont de préparation du schéma et de la convention a souffert d'une mobilisation difficile des acteurs). Des habitudes de travail ont désormais été prises au fil des années de programmation et la nouvelle convention pourra bénéficier d'une gouvernance commune (adhésion à des principes de fonctionnement et d'intervention...). Elle devra en outre encourager les opérations à l'échelle interrégionale et stimuler l'émergence de futurs porteurs de projets à cette échelle (fédérations, réseaux...).





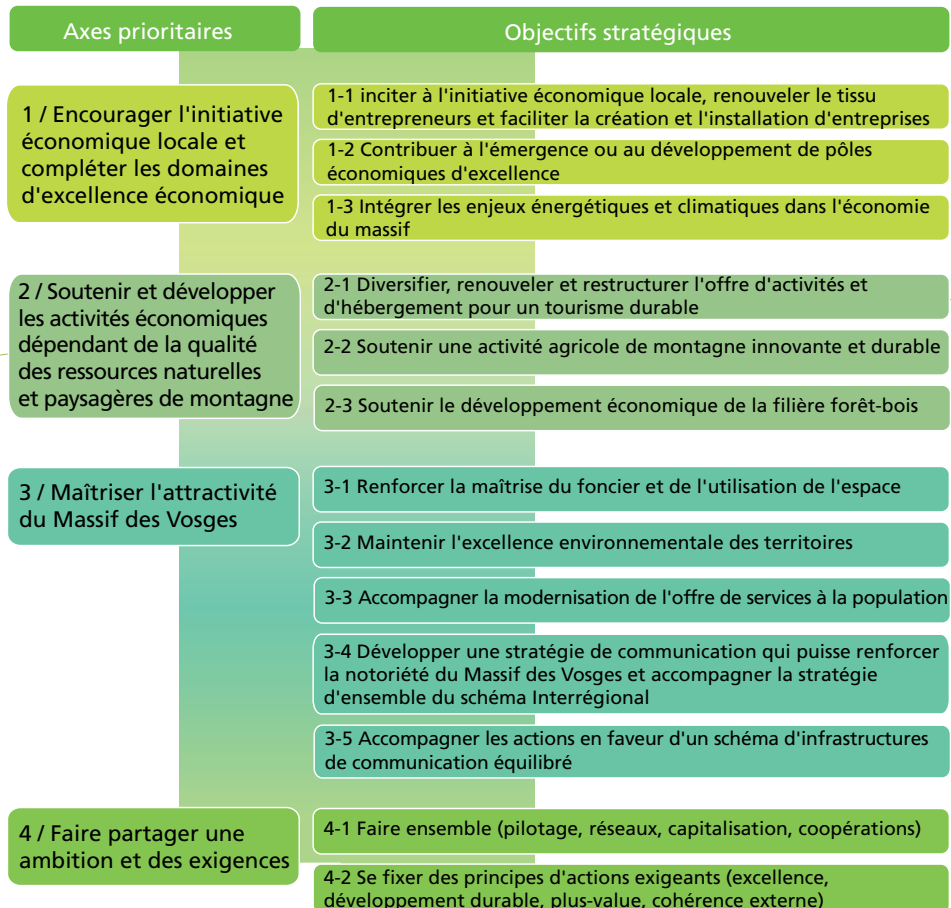
4

Axe 4 : Faire partager une ambition et des exigences

Pour maintenir l'efficacité des actions et améliorer la qualité et la cohésion sur le territoire, des coopérations et des partenariats inter-territoriaux sont nécessaires. Leur non-développement serait vraisemblablement un risque dans une période où les ressources financières publiques diminuent et sont orientées par des critères plus sélectifs. De nombreuses collectivités du massif, pas nécessairement limitrophes, sont confrontées à des problématiques identiques. Les filières économiques s'appuient également sur des réseaux et des organisations qui mutualisent leurs compétences et moyens. Le territoire bénéficie aussi de nombreuses structures de proximité pour l'intervention sur des sujets à forts enjeux (paysage, développement économique durable,...) via les PNR, les Pays, les EPCI, le tissu associatif,... qu'il faut conforter, accompagner, coordonner. Ces constats ont donc conduit à favoriser une démarche participative à l'occasion de l'élaboration du Schéma de Massif.

Il est important de prolonger cette dynamique et d'affirmer plusieurs sous-objectifs de gouvernance locale :

- Faire ensemble
- Mieux piloter le Schéma de Massif
- Fédérer les acteurs à l'échelle du massif et stimuler le réseau des porteurs de projet.
- Capitaliser les expériences
- S'ancrer dans les coopérations internationales
- Se fixer des principes d'actions exigeants : l'excellence de l'action et le développement durable.



Les orientations et les objectifs pour 2020

Quatre orientations stratégiques

Quatre axes stratégiques ont été identifiés. Trois sont inscrits dans une logique de développement durable (économie, social et environnement). Ils sont complémentaires les uns des autres et doivent être soutenus simultanément car interdépendants. Un quatrième axe d'intervention est retenu et concerne davantage la méthode de mise en œuvre du Schéma de Massif (partenariats, ...). Ainsi, les quatre facettes du développement durable sont-elles prises en compte.

1 Axe 1 : Encourager l'initiative économique locale et compléter les domaines d'excellence économique

Le Massif des Vosges a un taux d'actifs parmi les plus importants des massifs français avec cependant une nette baisse des emplois industriels. L'emploi et le maintien de jeunes actifs constituent donc un enjeu prioritaire du Massif des Vosges. La restructuration des pôles industriels est un enjeu majeur pour le massif sur lequel il est difficile d'intervenir tant les influences externes sont fortes (concurrence des productions issues des pays d'Asie du sud-est, logiques de compétitivité accrue, ...). Pour autant, le Schéma de Massif doit pouvoir être un cadre d'action complémentaire dans ce domaine.

Trois grands objectifs économiques et industriels doivent étayer la stratégie d'action du Schéma de Massif :

- Inciter à l'initiative économique locale, renouveler le tissu d'entrepreneurs et faciliter la création et l'installation d'entreprises
- Contribuer à l'émergence ou au développement de pôles économiques d'excellence et à leur mise en réseau
- Intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans l'économie du massif

2 Axe 2 : Soutenir et développer les activités économiques dépendant de la qualité des ressources naturelles et paysagères de montagne

La production herbagère, la forêt, les paysages, l'eau, la neige constituent des ressources traditionnellement « supports » d'activités économiques (agriculture et élevage en particulier, tourisme, sylviculture et filière bois...). Leurs contributions pérennes et accrues à l'économie du massif sont stratégiques. Mais l'économie du massif ne peut être maintenue par un simple repli sur une stratégie de « niches ». Le Massif des Vosges devra continuer à engager des stratégies de restructuration et d'adaptation de ses filières économiques traditionnelles (filières bois, lait, viande, textile, transformation des métaux et mécanique, plasturgie, tourisme de séjour...) et à développer ses domaines de spécialités. Conforter l'existant est aussi important que de faire émerger de nouveaux domaines d'excellence. Ce développement doit s'inscrire dans le principe de développement durable (conciliation des intérêts et enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance).

Trois objectifs doivent être visés :

- Diversifier, renouveler et restructurer l'offre d'activités et d'hébergement pour un tourisme durable
- Soutenir une activité agricole de montagne innovante et durable
- Soutenir le développement économique de la filière forêt-bois

3 Axe 3 : Maîtriser l'attractivité du Massif des Vosges

Le Massif des Vosges se distingue des autres massifs français en étant le moins étendu, le plus industriel (33% de l'emploi), le plus densément peuplé (82 habitants/km²) et localisé dans un espace « Grand Est » lui-même très peuplé et dont il est l'espace de respiration. La montagne vosgienne est donc très convoitée (forte pression conséquence de sa forte attractivité) et les trois fonctions de la moyenne montagne (la nature comme patrimoine, l'économie productive et l'économie résidentielle) s'y télescopent : l'enjeu de la gestion de l'espace apparaît ainsi prégnant. Sans renforcement de la maîtrise de l'espace, le risque est grand de gaspiller les ressources foncières, d'handicaper l'agriculture ou de détériorer les valeurs patrimoniales.

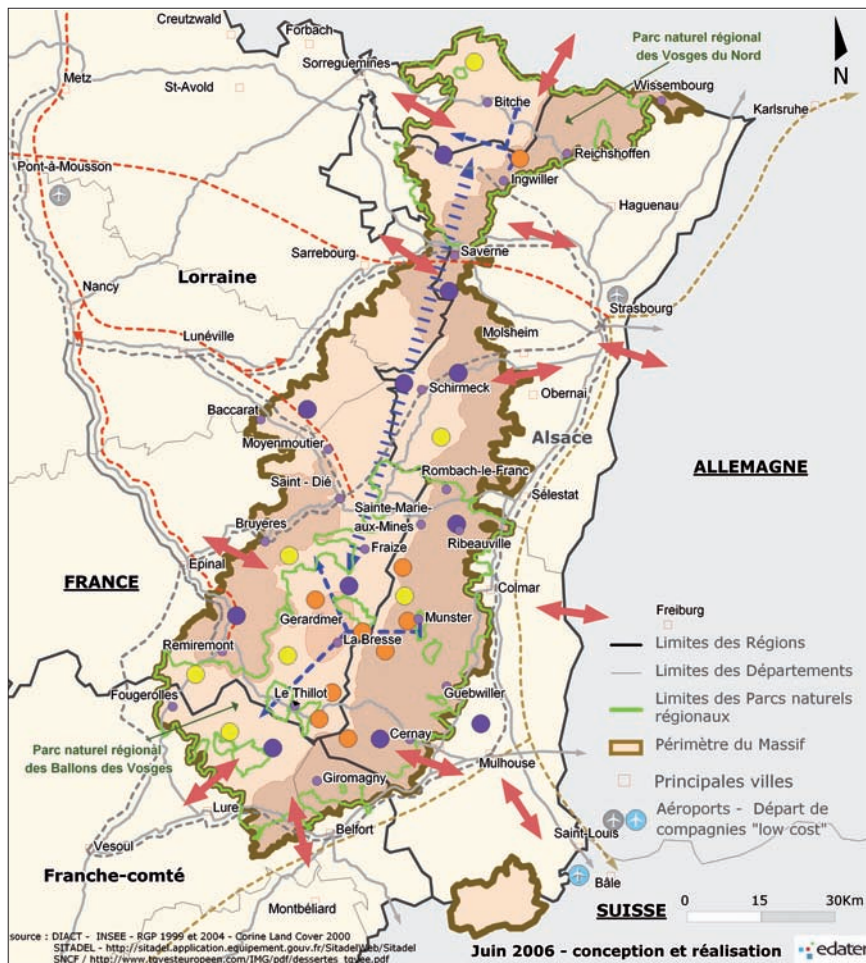
L'attractivité du territoire du massif dépend aussi du niveau de services offert à la population. Face à une demande grandissante, les efforts doivent être poursuivis. Ils peuvent s'appuyer sur une armature urbaine parmi les plus denses des massifs de montagne en France. Les nouveaux habitants sont porteurs d'une « économie résidentielle » et d'emplois locaux. Les enjeux fonciers, paysagers, et d'image mais aussi de fréquentation des sites vosgiens sont donc en augmentation (potentielle ou avérée), ils conduiraient à pérenniser les actions de sensibilisation et d'information de la population, d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de stratégies et actions foncières.

En réponse, cinq objectifs spécifiques sont visés à l'horizon 2020 :

- Renforcer la maîtrise du foncier et de l'utilisation de l'espace
- Maintenir l'excellence environnementale des territoires
- Accompagner la modernisation de l'offre de services à la population
- Développer une stratégie de communication qui puisse renforcer la notoriété du Massif des Vosges et accompagner la stratégie d'ensemble du Schéma Interrégional
- Accompagner les actions en faveur d'un schéma d'infrastructures de communication équilibré



Les enjeux du Massif des Vosges à l'horizon 2020



Une vision stratégique issue d'un important travail de concertation

L'élaboration du Schéma Interrégional du Massif des Vosges est le résultat d'une démarche collective importante.

Plus de 120 personnes (élus, acteurs du monde économique, techniciens de collectivités) ont été invitées à participer à cinq groupes de travail thématiques mi-2005 puis conviées à une réunion de synthèse en avril 2006.

Plusieurs séminaires de travail et réunions de concertation, (à Schirmeck, Gérardmer, Strasbourg, Lure et Metz), ont eu lieu de décembre à avril 2006. Ces moments de réflexion et d'échanges ont réuni en configuration variable les membres de la Commission Permanente, les Vice-Présidents « Massif » des trois conseils régionaux, les Présidents et Vice-Présidents des groupes de

travail, quelques experts techniques praticiens du massif ainsi que les services de l'Etat des 3 régions.

Un cabinet extérieur (EDATER) a été missionné par le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges pour accompagner ces travaux. Les Comités de Massif du 17 juillet et du 16 octobre 2006 ont examiné, amendé puis validé à l'unanimité le projet de Schéma.

Afin de s'assurer de la bonne articulation avec les politiques régionales et départementales, les 3 conseils régionaux et les 7 conseils généraux concernés par le Massif des Vosges ont délibéré sur le schéma, respectivement pour approbation et pour avis.



Le Comité de Massif, instance représentative du territoire.

Le Comité de Massif des Vosges est composé pour moitié d'élus et pour moitié de socioprofessionnels. Il est co-présidé par le Préfet de la région Lorraine et un élu, monsieur Gérard CHERPION, député des Vosges. Les réunions du Comité de Massif sont préparées par la Commission Permanente. Le secrétariat de ces instances est assuré par le Commissariat à l'Aménagement du Massif.

Les dispositifs d'appui financier du Schéma Interrégional du Massif des Vosges

On dénombre principalement trois dispositifs :

- les crédits contractualisés dans la Convention Interrégionale de Massif des Vosges 2007-2013 ;
- les crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- les fonds européens, notamment ceux rattachés au volet interrégional du Programme Opérationnel « compétitivité et emploi » de la région Lorraine.

Les négociations engagées en 2006 ont abouti début 2007 à la signature de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013. Celle-ci associe l'Etat, les trois régions et les 7 départements concernés par le massif, qui s'engagent pour un montant global de 70 millions d'€ de crédits d'intervention sur 7 ans. Ils sont complétés par des crédits FEDER à hauteur de 11 millions d'€.

La Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013.

La Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013 veut répondre aux enjeux du territoire en complément des dispositifs de droit commun. Elle concentre son intervention sur la spécificité « montagne », l'efficacité de l'interrégionalité et l'excellence en matière de développement durable. Elle est structurée autour de 5 axes :

- organiser le développement durable de l'offre touristique du massif
- garantir la pérennité des ressources du massif
- valoriser l'agriculture et les forêts du massif
- améliorer l'attractivité du massif en termes d'emploi et de services
- améliorer la gouvernance

Le premier axe concentre à lui seul 60 % des crédits contractualisés. Il doit permettre d'orienter et d'accompagner la diversification, le renouvellement et la restructuration de l'offre d'activités et d'hébergement, pour un tourisme durable de séjour, créateur d'emploi, en coordination avec l'existence d'une fréquentation de loisir. Les projets soutenus devront s'inscrire dans une démarche cohérente et partagée, orientée en particulier sur le tourisme 4 saisons et adaptée à l'évolution de la demande tant en activités qu'en qualité des hébergements.

Secrétariat Technique du Comité de Massif des Vosges

Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges

BP 71014 - 57034 METZ Cedex

03.87.37.97.71 / 70.

benoit.bonnefoi@diact.gouv.fr

christelle.duc@diact.gouv.fr

